



DELIBERATION

Séance du 24 novembre 2009

JFD/LR

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

**Programmation
complémentaire 2009**

Etaients présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire M. MOYRAND), M. GELINEAU (mandataire M. MOUTAWAKKIL), Mme MOULENES (mandataire Mme MARCHAND), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme PERRAUD-DAUSSE (mandataire M. MINGASSON), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET), Mme MONTEIL-MAYAUD (mandataire Mme DARTENCET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2009 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Madame Gatiene DOAT, maire-adjoint ;

« Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2009, un montant de 38 464 € a été affecté à la programmation CUCS 2009, soit 78.5 % de l'enveloppe globale réservée à cet effet au BP 2009 (BP 65.6574 / 522 : 49.000 €).

Il apparaît aujourd'hui opportun de consacrer une part du reliquat de l'enveloppe aux structures sous citées afin de les accompagner dans la mise en œuvre de projets de développement social et urbain sur les territoires prioritaires de la ville :

- L'Arche pour son projet « solidarité pour mieux vivre ensemble » : 1 000 €

Le délitement du lien social et l'émiettement des solidarités, dont témoignent les habitants et les professionnels du quartier, encouragent l'association l'Arche à proposer un plan d'action global visant à renforcer les solidarités. Pour ce faire, à compter du mois de novembre et pour une durée initiale de 8 mois, le centre social coordonnera une démarche qui s'articulera autour de trois axes :

- la mobilisation des acteurs (habitants, associations et professionnels institutionnels) et la formalisation d'un réseau de partenaires autour de cette thématique
- l'information, la formation et la qualification des acteurs sur ce champ (tables rondes, conférences...)
- l'accompagnement des porteurs de projets dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions innovantes et fédératrices ayant trait à la solidarité (zéro solitude le soir de Noël...)

- L'association « Périgueux épée » pour son projet « Sportez vous bien » : 1 000 €

L'ambition de Périgueux épée est de susciter l'adhésion des jeunes issus des quartiers, et notamment des filles, à un sport structurant comme peut l'être l'escrime. Ainsi entre novembre 2009 et juin 2010, le club se propose d'accueillir et d'initier entre 6 à 8 jeunes et, à travers cette pratique sportive, d'aborder les questions d'éducation à la santé (alimentation du jeune sportif, conduites dopantes...), de sécurité, de respect, d'autonomie ...

- Atlantique Aventures pour les « aventures urbaines » : 1 080 €

Entre le 27 et le 29 octobre 2009, les Aventures Urbaines ont permis de faire découvrir à 300 jeunes âgés de 14 à 18 ans, le patrimoine de Périgueux. Au-delà du défi sportif et culturel que ce raid a représenté, il s'agissait de susciter le dépassement de soi, les solidarités, les échanges. La participation des jeunes issus des quartiers prioritaires a, conformément à ce qui a été annoncé, été vivement recherché. Toutefois, la participation effective de ce public a été conditionnée par un accompagnement financier spécifique, ayant occasionné un surcoût de 1 080 €. »

- DECIDE -

Article 1° : de valider la programmation CUCS 2009 complémentaire, sur la base de ce qui vient d'être présenté.

Article 2° : d'affecter le solde des crédits inscrits au BP 2009 aux associations désignées ci-dessus.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND.

Délibération publiée le :
25 novembre 2009